Ville de Genève
Conseil municipal

QE-676

Réponse du Conseil administratif du 6 juin 2024 à la question écrite du 30 novembre 2022 de Mme Yasmine Menétrey: «Quand Mme Perler va-t-elle mettre les piétons en sécurité?»

TEXTE DE LA QUESTION

Quand Mme Perler va-t-elle mettre les piétons en sécurité?

Pourquoi n'agit-elle pas rapidement concernant l'enlèvement de la piste cyclable du Seujet?

J'ai déjà signalé à deux reprises en plénière la mise en danger et le manque de sécurité des habitants de l'immeuble du Seujet.

Madame Perler, quel est le numéro de la proposition (PR) qui est utilisée pour les futurs travaux de l'avenue du Mail?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif informe que la bande cyclable, dans le sens est-ouest, a été déplacée sur la chaussée du quai du Seujet à l'été 2023, libérant ainsi le trottoir du côté des immeubles de toute circulation cycliste. Le danger ainsi que le manque de sécurité ressentis par les piétons, les habitantes et les habitants de l'immeuble sis quai du Seujet cheminant sur le trottoir ont ainsi été éliminés.

Pour répondre à la deuxième question, le Conseil administratif indique que les futurs travaux de l'avenue du Mail seront financés par le projet de délibération PRD-184, qui a fait l'objet d'un point de situation en commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) le 31 janvier 2023, pour un montant de 12 millions de francs et voté par le Conseil municipal le 5 février 2020.

Il est à noter que le projet de l'avenue du Mail inclut également des travaux d'assainissement et la réfection des enrobés bitumineux en revêtement phonoabsorbant. Ces travaux seront financés par des crédits de réalisation dédiés respectivement à l'assainissement à hauteur de 3 millions (financés sur la proposition PR-1490) et à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) à hauteur de 2,2 millions (financés sur la proposition PR-1431).

A noter que l'autorisation de construire, publiée le 28 février 2023, fait l'objet de recours au Tribunal administratif de première instance.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler